

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022

1. PREAMBULE CADRE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note disponible sur le site internet de COLL'IN Communauté répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

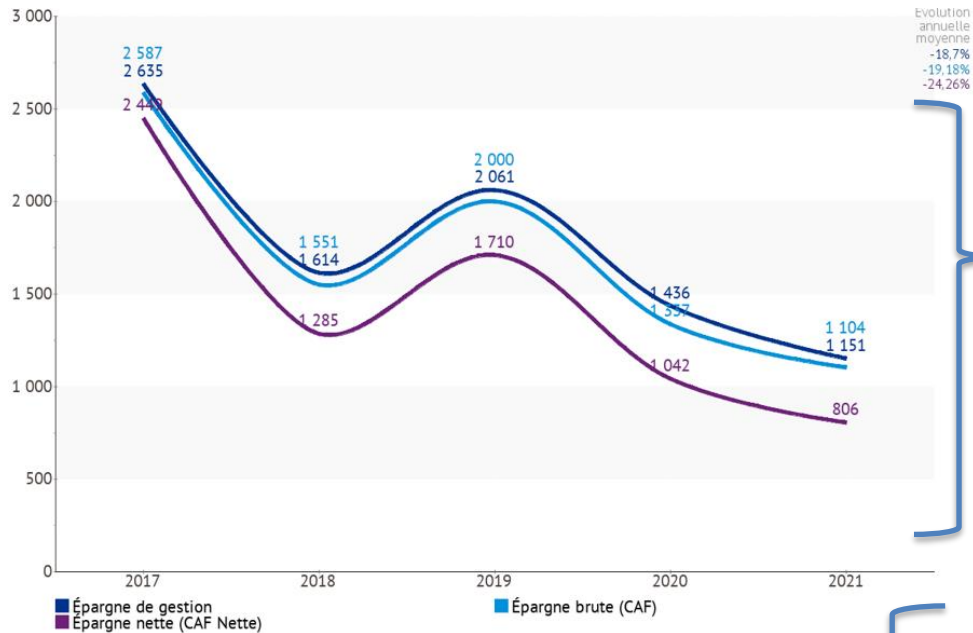
Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases évoquées lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 17 mars 2022, à savoir :

- ⇒ **Poursuivre les efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire et de ses grands équilibres financiers,**
- ⇒ **Identifier des pistes d'économie,**
- ⇒ **Trouver des recettes supplémentaires.**
- ⇒ **Prioriser les actions,**
- ⇒ **Renforcer les thématiques jeunesse, culture... sur l'ensemble du territoire,**
- ⇒ **Limiter la pression fiscale sur les contribuables déjà très impactés par la crise sanitaire et l'augmentation des prix.**
- ⇒ **Pérenniser les dispositifs de solidarité envers les communes.**

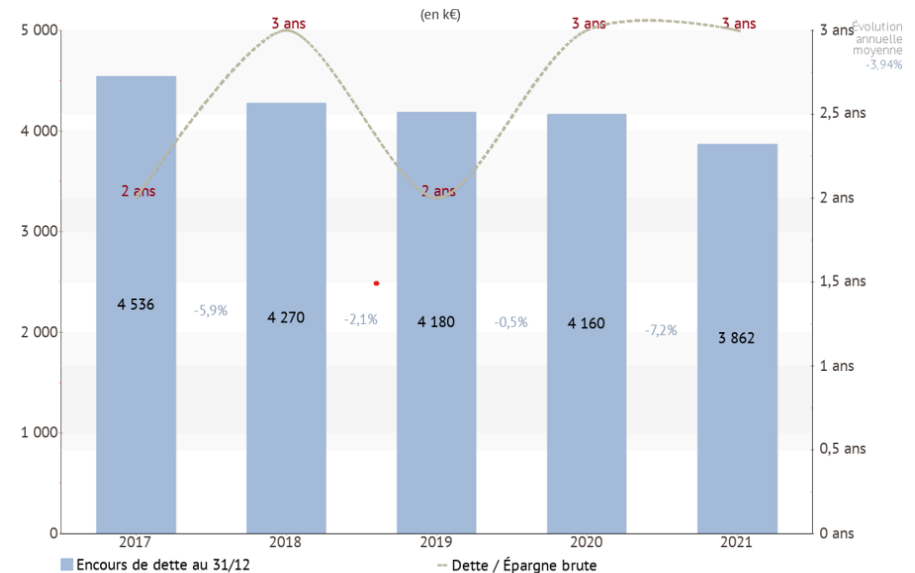
SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

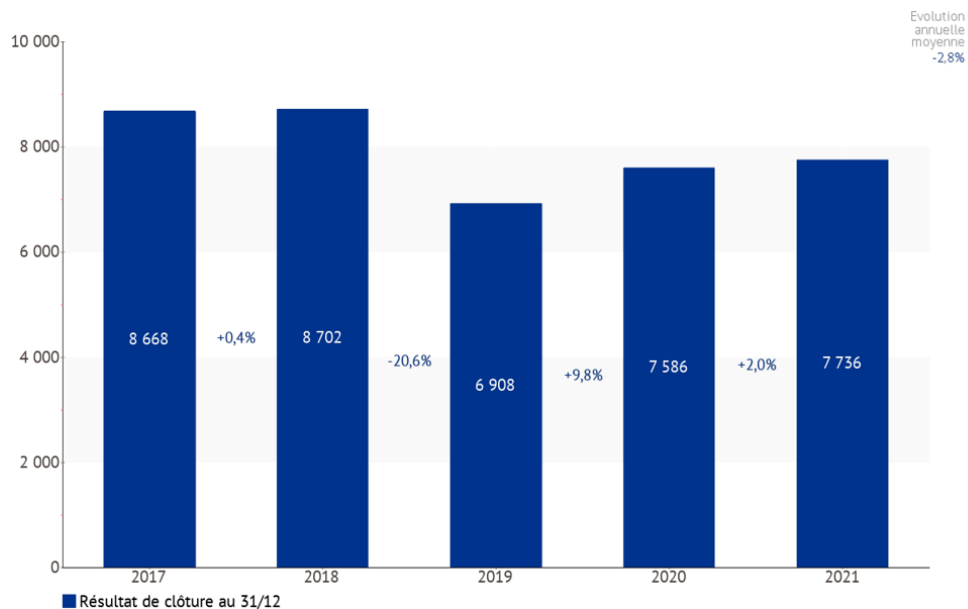
A fin 2021, la Communauté de Communes connaît une bonne santé financière, avec :



UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT d'environ 0.8 M€, en baisse par rapport aux années précédentes, mais qui intègre 600 K€ de versement au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes du territoire et des charges exceptionnelles en raison du contexte sanitaire.

UNE CAPACITE DE DESENDETTEMENT de l'ordre de 3 années et un encours de dette de 3.8 M€ pour le budget principal.





UN RESULTAT GLOBAL 2021 de 7.7 M€, obtenu par 2.1 M€ de résultat pour la section de Fonctionnement, et de 5.6 M€ pour la section d'Investissement.

PROSPECTIVE FINANCIERE

Malgré un ralentissement de l'épargne de gestion en 2021, d'un point de vue structurel on note néanmoins que la dynamique de recettes est supérieure à celle des charges de gestion ce qui permet à partir de 2023 de gagner environ 60 K€ de marge annuelle et de voir l'épargne nette augmenter.

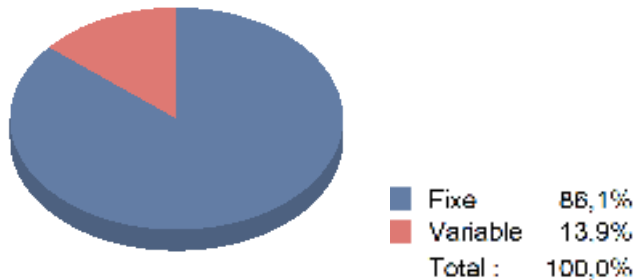
	CA2020 en €	CA2021 en €	CA2022 en €	CA2023 en €	CA2024 en €	CA2025 en €
Recettes de gestion	12 413 110	13 190 022	13 561 100	13 783 847	14 013 930	14 249 623
Dépenses de gestion	10 977 031	12 033 040	12 558 147	12 732 520	12 910 144	13 091 974
Épargne de gestion	1 436 079	1 156 982	1 002 953	1 051 327	1 103 786	1 157 649
% épargne de gestion	11,57%	8,77%	7,40%	7,63%	7,88%	8,12%
Intérêts de la dette existante	52 918	47 537	165 309	157 055	148 533	139 730
Soldes financiers, except. & provisions	- 46 381 -	22	80 974	89	89	89
Épargne brute (CAF)	1 336 780	1 109 423	918 618	894 361	955 342	1 018 008
Amortissement capital dette existante	294 642	297 755	414 191	420 216	428 011	436 085
Épargne nette (CAF Nette)	1 042 138	811 668	504 427	474 145	527 331	581 923
Épargne nette (CAF Nette) (y.c. travaux en régie)	8,40%	6,15%	3,72%	3,44%	3,76%	4,08%

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	349 163,64 €	54 522,04 €	294 641,60 €	0,00 €	0,00 €	4 159 954,69 €
2021	348 435,64 €	49 180,12 €	299 255,52 €	0,00 €	0,00 €	3 865 313,09 €
2022	579 499,68 €	165 308,59 €	414 191,09 €	0,00 €	0,00 €	8 932 779,56 €
2023	577 271,68 €	157 055,37 €	420 216,31 €	0,00 €	0,00 €	8 518 588,47 €
2024	576 543,68 €	148 532,68 €	428 011,00 €	0,00 €	0,00 €	8 098 372,16 €
2025	575 815,62 €	139 730,02 €	436 085,60 €	0,00 €	0,00 €	7 670 361,16 €

L'année 2022 est marquée par la réintégration de la dette du budget annexe EHPAD « Les Colombes » ce qui explique la forte augmentation du capital restant dû.

REPARTITION DU CAPITAL PAR NATURE DE TAUX



L'encours de la dette est constitué de 6 prêts à taux fixes compris entre 0% et 4.55 % et d'un prêt à taux indexé sur le livret A.

2. LE BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 038-243801255-20220414-D22_026-DE

Au 1^{er} janvier 2022, COLL'in Communauté ne dispose plus que du Budget principal.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

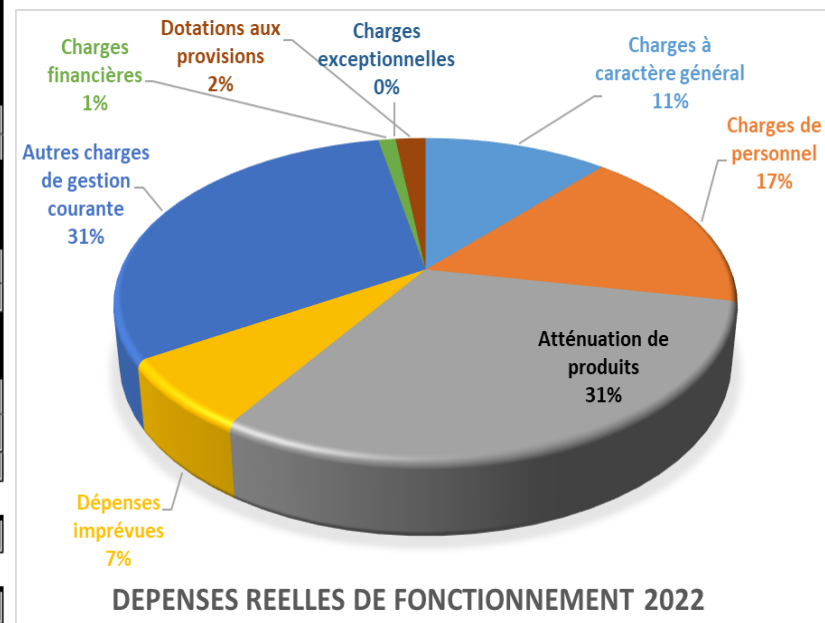
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Une SECTION DE FONCTIONNEMENT qui s'équilibre à 16 037 411.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les reversements aux communes, les contributions/subvention aux organismes de coopérations et aux associations, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 672 936,00	0,00	1 778 101,00	1 778 101,00	1 778 101,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 348 237,00	0,00	2 580 302,00	2 580 302,00	2 580 302,00
014	Atténuations de produits	4 525 515,00	0,00	4 802 603,00	4 802 603,00	4 802 603,00
65	Autres charges de gestion courante	4 382 205,00	0,00	4 793 681,00	4 793 681,00	4 793 681,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 928 893,00	0,00	13 954 687,00	13 954 687,00	13 954 687,00
66	Charges financières	50 500,00	0,00	165 809,00	165 809,00	165 809,00
67	Charges exceptionnelles	184 835,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		289 000,00	289 000,00	289 000,00
022	Dépenses imprévues	662 710,00		1 082 415,00	1 082 415,00	1 082 415,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 826 938,00	0,00	15 492 411,00	15 492 411,00	15 492 411,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	193 890,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	509 946,00		545 000,00	545 000,00	545 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		703 836,00		545 000,00	545 000,00	545 000,00
TOTAL		14 530 774,00	0,00	16 037 411,00	16 037 411,00	16 037 411,00



D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 037 411,00

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 15 492 411.00 € et comprennent :

Des CHARGES A CARACTERE GENERAL pour un montant de 1 778 101 €

Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services telles que les fluides, les dépenses d'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services...

Pour 2022, ce chapitre comprend également un supplément de charges issu :

- D'une provision majeure destinée à faire face aux augmentations des prix (notamment en matière de fluides) dues au contexte international.
- De la poursuite des études nécessaires dans les domaines de la mobilité et de l'environnement telles que l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la mise en place du Service Public Performance Economie Energie Habitat (SPPEEH),
- Des dépenses obligatoires dans le cadre de transferts de compétences telles que la gestion des zones d'activités économiques.
- De la reprise des dépenses relatives à l'EHPAD « Les Colombes » consécutivement à la suppression du budget annexe dédié,
- Des dépenses faisant suite à une volonté politique de développement du transport solidaire.
- Des dépenses faisant suite à une volonté politique d'harmonisation des dépenses communautaires sur les thématiques jeunesse et culturelle sur l'ensemble du territoire.

Des CHARGES DE PERSONNEL pour un montant de 2 580 302 €

2021 a été marquée par le recrutement en cours d'année de nouveaux collaborateurs sur les postes vacants depuis 2020 compte tenu des difficultés de recrutement durant la crise sanitaire ; l'année 2022 supporte donc la charge sur une année pleine.

Ce montant tient également compte :

- Des dernières évolutions nationales statutaires impactant la carrière et la rémunération des agents titulaires.
- De la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2022.
- Des coûts prévisionnels affiliés aux chantiers jeunes, campagnes de distribution et animateurs.
- Des recrutements contractuels pour le secteur enfance, jeunesse et culture.
- De l'évolution du GVT (glissement vieillesse Technicité)

Les dépenses de personnel représentent 17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Des ATTENUATIONS DE PRODUITS pour un montant de 4 802 603 €

Ce chapitre comprend :

- Le versement aux communes des ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : Elles tiennent compte de la refacturation du coût du service mutualisé pour l'ADS et de l'impact des transferts de compétence (3 260 000 €).

- Une participation au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) précédentes, la communauté de communes prendra en charge 72% de la contribution globale du budget. Montant estimé pour 2022 : 342 603 €.
- Le renouvellement du versement aux communes d'une DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE sur les années 2022 et 2023 : Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, les élus communautaires ont décidé de maintenir cet effort de solidarité envers les communes par le versement d'une enveloppe annuelle de 600 000 € incluant un soutien culturel de 75 000 €.

D'AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE pour un montant de 4 793 681 €

Elles correspondent entre autres à :

- Des contributions aux syndicats suivants : SMND/POHI/SCOT/SIRRA/SMABB et SMAAVO pour 3 386 622 €

Face à l'évolution croissance du montant de la contribution versée au SMND, les élus communautaires ont décidé de prendre en charge, une nouvelle fois, la somme de 150 000 € ; en ne répercutant pas le cout total du service aux contribuables, les élus entendent alléger le budget des familles et des professionnels en cette période de forte inflation.

Les indemnités brutes chargées des élus pour 146 690 €

- Une contribution à la cellule « mal logements » pour 2 000 €
- Un supplément de charges en lien avec le transfert de compétence « Contribution au SDIS » : 551 442 € (dont une prise en charge de 50% de la contribution versée au SDIS par les communes)
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées par le Pôle Vie Sociale pour 635 421 € (dont 57 450 € en faveur de la culture et 40 000€ en faveur de la solidarité).
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées en faveur de l'économie par le Pôle Développement Territorial pour 70 506 €.
- Une provision pour des titres de recettes admis en « non valeurs » : 1 000 €

Des CHARGES FINANCIERES pour un montant de 165 809 €, incluant la reprise de 2 prêts antérieurement affectés au budget annexe de l'EHPAD « Les Colombes ».

Des CHARGES EXCEPTIONNELLES pour un montant de 500 €

Cette somme constitue une provision pour l'annulation d'éventuels titres antérieurs.

Des DOTATIONS AUX PROVISIONS pour un montant de 289 000 € par prudence, face à des difficultés de recouvrement de titres de recettes.

Des DEPENSES IMPREVUES pour un montant de 1 082 415 €.

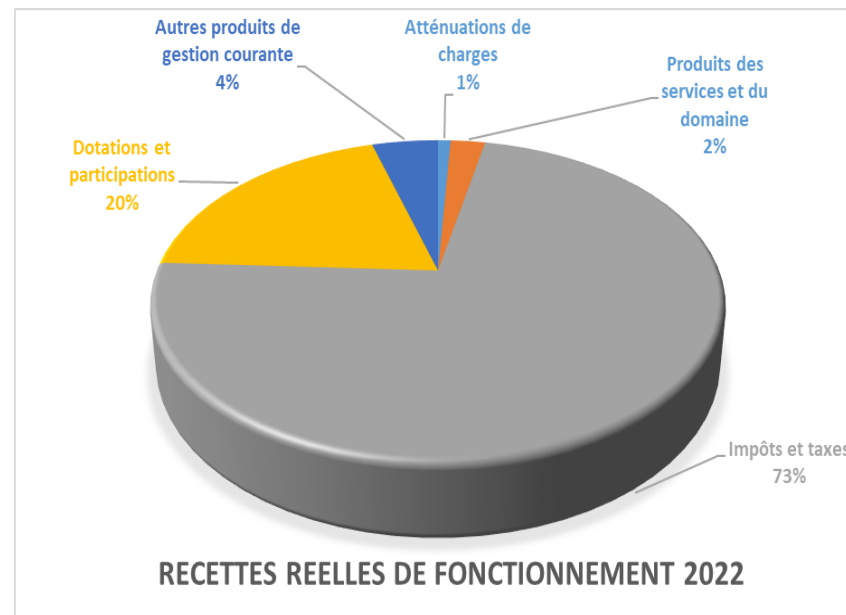
Les dépenses d'ordre de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 545 000 € et concernent les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Crèches, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et diverses s

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	150 000,00	0,00	118 600,00	118 600,00	118 600,00
70	Produits services, domaine et ventes div	302 015,03	0,00	323 101,00	323 101,00	323 101,00
73	Impôts et taxes	6 447 546,00	0,00	10 044 439,03	10 044 439,03	10 044 439,03
74	Dotations et participations	2 756 935,00	0,00	2 726 193,00	2 726 193,00	2 726 193,00
75	Autres produits de gestion courante	695 278,00	0,00	619 364,00	619 364,00	619 364,00
Total des recettes de gestion courante		10 351 774,03	0,00	13 831 697,03	13 831 697,03	13 831 697,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 351 774,03	0,00	13 831 697,03	13 831 697,03	13 831 697,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 748,00		9 746,00	9 746,00	9 746,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 748,00		9 746,00	9 746,00	9 746,00
TOTAL		10 361 522,03	0,00	13 841 443,03	13 841 443,03	13 841 443,03

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		2 195 967,97
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 037 411,00



Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 13 831 697.03 € et comprennent :

Des **ATTENUATION DE CHARGES** pour un montant de 118 600 €

Il s'agit des remboursements sur dépenses de personnel liés aux mises à disposition et aux remboursements de l'assurance statutaire.

Des **PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE** pour un montant de 323 101 €

Répartis ainsi :

Année 2022	Redevance bibliothèques	Redevance topoguides	Redevance enfance/jeunesse	Refacturation charges autres redevables	Bail emphytéotique Zone de loisirs
PREVISION BUDGETAIRE	13 000,00 €	500,00 €	260 101,00 €	32 600,00 €	16 900,00 €

Des IMPOTS ET TAXES pour un montant de 10 044 439.03 €

Pour rappel, les taux des impôts locaux sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 038-243801255-20220414-D22_026-DE

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux :

Taux de la fiscalité ménages

(Inchangés depuis la création de la CC) :

- Taxe sur le Foncier Bâti 0.00 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 2.65 %

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises

(Inchangé depuis 2017) à 24.39 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 10 044 439.03 € et se répartit de la manière suivante :

IMPOTS ET TAXES	PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2022
Taxes foncières, CFE et fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation	5 144 595,03 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	1 583 613,00 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales	107 167,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	84 864,00 €
Attribution de compensation	25 000,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	43 778,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOM)	3 055 422,00 €
TOTAL	10 044 439,03 €

Précision : Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par 2 réformes dont la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les EPCI qui percevaient cette taxe perçoivent dorénavant une fraction de la TVA nationale.

Des DOTATIONS, SUBVENTION et PARTICIPATIONS pour un montant de 2 726 193.00 €

Ce chapitre regroupe :

- Les subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour 820 263 €.
- Les dotations de l'Etat attendues pour un montant total de 1 826 367 €, soit une baisse de 34 396 € par rapport à l'année passée.

	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022 Prévu
Dotation d'intercommunalité	394 209 €	238 387 €	135 903 €	110 681	136 659 €	152 079 €	168 671 €	185 538 €
Dotation de compensation	683 650	720 646 €	700 621 €	685 991	670 240 €	657 986 €	645 027 €	632 126 €
Compensations fiscales	86 613 €	73 048 €	86 999 €	94 095 €	162 460 €	171 538 €	1 047 065 €	1 008 703 €
TOTAL	1 164 472 €	1 032 081 €	923 523 €	890 767 €	969 359 €	981 603 €	1 860 763 €	1 826 367 €
	-216 297 €	-132 391 €	-108 558 €	-32 756 €	78 592 €	12 244 €	879 160 €	-34 396 €

Précision : la seconde réforme de l'Etat portait sur les impôts de production avec une baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels donnant lieu à des compensations pour les collectivités territoriales.

A ce titre, la communauté de communes perçoit chaque année une compensation pour les bases de CFE exonérées.

- Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir sur les dépenses de fonctionnement de 4 000 €
- Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle pour 75 563 €

D'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE pour un montant de 619 364 €

Ces produits correspondent aux loyers et redevances perçus, aux recettes de téléalarme et divers remboursements.

A partir de 2022, la redevance versée par l'EHPAD « Les Colombes » est encaissée sur le budget principal puisque le budget annexe correspondant est supprimé.

Les recettes d'ordre de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 9 746 € et concernent les amortissements de subventions.

L'excédent de fonctionnement 2021 est reporté pour un montant de 2 195 967.97 €.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare l'avenir. Cette section concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Une SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'équilibre à 7 652 600.00 €

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 494,80	38 592,00	71 950,00	71 950,00	110 542,00
204	Subventions d'équipement versées	721 836,25	214 357,44	2 069 500,00	2 069 500,00	2 283 857,44
21	Immobilisations corporelles	1 043 028,38	258 694,19	858 647,00	858 647,00	1 117 341,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 156 349,57	16 672,15	2 868 908,22	2 868 908,22	2 885 580,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 032 709,00	528 315,78	5 869 005,22	5 869 005,22	6 397 321,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 257,00	0,00	415 533,00	415 533,00	415 533,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		430 000,00	430 000,00	430 000,00
	Total des dépenses financières	301 257,00	0,00	845 533,00	845 533,00	845 533,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 333 966,00	528 315,78	6 714 538,22	6 714 538,22	7 242 854,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 748,00		9 746,00	9 746,00	9 746,00
041	Opérations patrimoniales (4)	55 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	64 748,00		409 746,00	409 746,00	409 746,00
	TOTAL	7 398 714,00	528 315,78	7 124 284,22	7 124 284,22	7 652 600,00

+

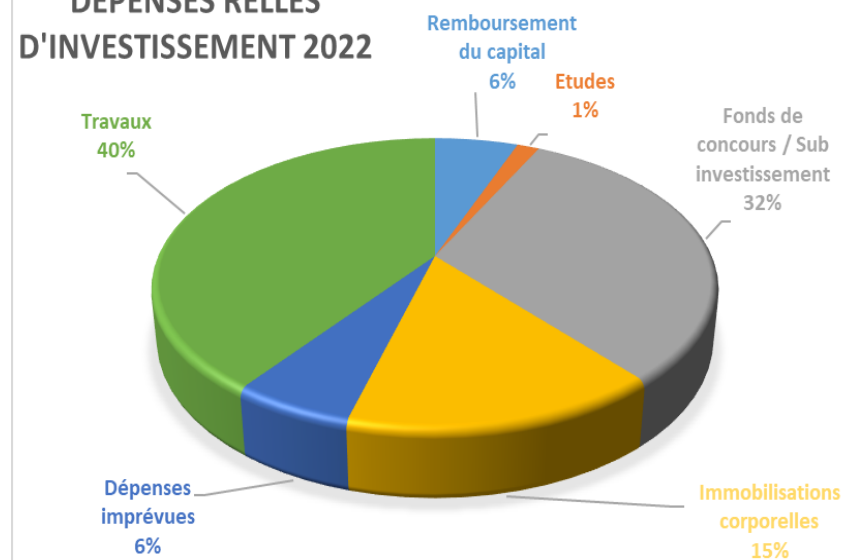
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 652 600,00
---	---------------------

Les dépenses *réelles* d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 7 242 854.00 € (dont 528 315.78 € de restes à réaliser).

DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT 2022



Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT pour un montant de 6 397 321.00 €

Détail selon le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Pour le Pôle Développement Territorial : 1.7 M€

- ⇒ Le rachat à l'EPORA de la friche industrielle « Chabroud » sur la commune St Georges d'Espéranche ainsi que les travaux d'aménagement.
- ⇒ La sixième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
- ⇒ La poursuite des aides au foncier et à la construction pour le PLH
- ⇒ Le développement de la signalétique pour les zones d'activités économiques.
- ⇒ Le projet d'élargissement du dispositif de subventions de soutien à l'économie de proximité aux acteurs économiques et agricoles locaux
- ⇒ La poursuite des subventions de soutien pour l'amélioration de l'habitat à destination des administrés
- ⇒ La création d'une plateforme multimodale dont un parking de co-voiturage (sous réserve de disponibilité foncière)
- ⇒ Une provision de travaux pour les sentiers de randonnée
- ⇒ Aménagement divers dans les zones d'activités

Pour le Pôle Administration et Moyens Généraux : 4.6 M€

- ⇒ Actions de communication (refonte du site internet, livret d'accueil à la population, matériel, ...)
- ⇒ L'acquisition de matériel informatique et le renouvellement des licences
- ⇒ La finalisation de la mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme
- ⇒ L'acquisition complémentaire de mobilier au siège communautaire
- ⇒ Des travaux d'aménagement divers et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
- ⇒ Des études de faisabilité en lien avec les équipements communautaires (construction et/ou réhabilitation)
- ⇒ La dotation communautaire d'investissement à verser aux communes (solde du dispositif 2017-2019) et dispositif 2022-2025
- ⇒ La construction d'un centre de loisirs sur la commune de Roche
- ⇒ L'installation de moniteurs d'information dynamique sur le territoire communautaire en lien avec le contrat de ruralité
- ⇒ Les travaux de réhabilitation pour la relocalisation de la médiathèque de Oytier St Oblas
- ⇒ Les travaux de réhabilitation thermique des médiathèques
- ⇒ La finalisation des travaux de sécurisation à la gendarmerie d'Heyrieux
- ⇒ L'installation de serrures électroniques pour le secteur CANTOU de l'EHPAD « Les Colombes »
- ⇒ Une provision pour les investissements futurs

Pour le Pôle Vie Sociale : 0.1M€

- ⇒ L'acquisition de signalétique dans le cadre du patrimoine
- ⇒ L'acquisition de mobilier et la refonte du site internet pour les médiathèques
- ⇒ L'acquisition de matériel et mobilier divers pour l'ensemble du Pôle, mais aussi mutualisés avec les partenaires culturels du territoire
- ⇒ L'achat d'un véhicule dans le cadre de l'action de soutien à la jeunesse et la prévention

LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES pour un montant de 415 533 €

Cela correspond au remboursement du capital des emprunts comprenant la reprise de 2 prêts antérieurement inscrits dans le budget annexe EHPAD « Les Colombes »,

DES DEPENSES IMPREVUES pour un montant de 430 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 409 746 € et représente des écritures patrimoniales et des amortissements de subventions.

De manière générale, les recettes d'investissement sont de deux types : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, ...).

Seule cette seconde catégorie de recettes concerne COLL'in Communauté.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

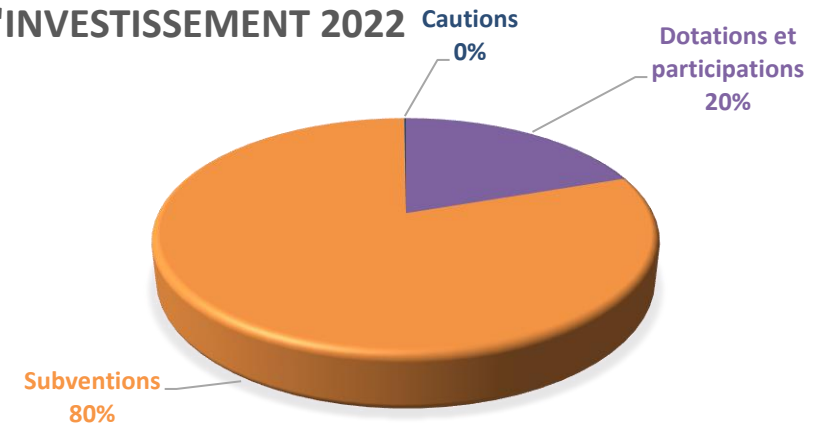
ID : 038-243801255-20220414-D22_026-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	456 579,60	267 731,20	342 000,00	342 000,00	609 731,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		456 579,60	267 731,20	342 000,00	342 000,00	609 731,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	102 000,43	0,00	149 999,57	149 999,57	149 999,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		103 300,43	0,00	150 999,57	150 999,57	150 999,57
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		559 880,03	267 731,20	492 999,57	492 999,57	760 730,77
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	193 890,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	509 946,00		545 000,00	545 000,00	545 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	55 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 760 730.77 € (dont 267 731.20 € de restes à réaliser).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		758 836,00		945 000,00	945 000,00	945 000,00
TOTAL		1 318 716,03	267 731,20	1 437 999,57	1 437 999,57	1 705 730,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 946 869,23
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 652 600,00
---	---------------------

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

LES RECETTES D'EQUIPEMENT pour un montant de 609 731.20 €

Il s'agit des subventions d'investissement versée par :

- L'Etat :
 - ⇒ Solde de la dotation de soutien aux investissements pour : les travaux d'aménagement/équipement de locaux de stockage et de garages mutualisés - la création d'un pôle de services aux habitants et entreprises au sein du nouveau siège communautaire – l'acquisition de 10 panneaux d'information dynamique (123 725 € inscrits en restes à réaliser).
 - ⇒ Dotation de soutien aux investissements pour les travaux de sécurisation de la gendarmerie (43 500 € inscrits en restes à réaliser).
- La Région :
 - ⇒ Solde de la subvention pour la reconversion de l'ancien EHPAD en pôle communautaire (87 793 € inscrits en restes à réaliser)
- Le Département :
 - ⇒ Subvention pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées 2021 (500 € inscrits en restes à réaliser)
- La CAF :
 - ⇒ Subvention d'investissement pour les travaux de rafraichissement dans les EAJE (12 213 € inscrits en restes à réaliser)
 - ⇒ Subvention pour les travaux de construction d'un nouvel Accueil de Loisirs (342 000 €).

LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS pour un montant de 149 999.57 € correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir pour les dépenses d'investissement.

LES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS pour 1 000 €

Cela concerne les bailleurs de l'Hôtel des Entreprises situé à Diémoz.

Les recettes d'ordre d'investissement de l'exercice 2022 s'élèvent à 945 000 € dont 545 000 € pour les dotations aux amortissements.

L'excédent d'investissement 2021 est reporté pour un montant de 5 946 869.23 €.

3. QUELQUES RATIOS

RATIOS PREVISIONNELS 2022

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	609,91	309,00
2	Produit des impositions directes/population	177,82	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	544,53	374,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	251,85	80,00
5	Encours de dette/population	351,67	198,00
6	DGF/population	32,19	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	16,66 %	40,60 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	115,01 %	87,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	46,25 %	21,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	64,58 %	53,10 %

RATIOS SELON REALISE 2021

RATIOS Direction de la Comptabilité Publique	TAUX DE LA CC	SEUIL D'ALERTE
Coefficient d'autofinancement courant (Charges de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes de fonctionnement): Possibilité pour la Communauté de Communes de financer des opérations importantes une fois les dépenses courantes payées.	0.9386	→ Supérieur à 1 pendant 2 exercices Cela indiquerait que la Communauté de Communes devrait recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.
Ratio de surendettement (Encours de la dette/ recettes de fonctionnement): Marges de manœuvre pour les années à venir.	0.2930	→ Supérieur à 1.66 pour un nombre d'habitants supérieur à 5 000
Ratio de rigidité des charges structurelles (frais de personnel + annuité de la dette/ recettes de fonctionnement) : Cela correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Communauté de Communes : dépenses de personnel, les assurances, intérêts des emprunts, le chauffage...	0.2008	→ Supérieur à 0.8 Une gestion économe et rigoureuse permet de limiter ces dépenses obligatoires.